

ART. 1 – ORGANISATION

La Ligue régional de la REGION SUD organise ces Championnats Régionaux des Clubs Hommes. Le Championnat est ouvert à tous les licenciés masculins F.F.B.S.Q. **Il se déroulera en équipe de quatre(4).**

La composition des différentes poules est définie chaque saison à l'issue des inscriptions :

- Afin de coordonner au mieux clubs et lieux, toutes les poules seront définies géographiquement.
- La ligue détermine les lieux et les horaires.
- Les horaires des journées (samedi et dimanche) ne sont pas figés et peuvent évoluer en fonction des centres, sans toutefois aller en deçà de 8h30.

Le Championnat Régional des Clubs se déroule sur trois journées **pour les R1 & R2 & R3 :**

- 1^{ère} journée : **11 et/ou 12 novembre 2023**
- 2^{ème} journée : **27et/ou 28 janvier 2024**
- 3^{ème} journée : **1 et/ou 2 juin 2024**

ART. 2 – LES EQUIPES

A - Un club peut engager autant d'équipes qu'il le désire. Il ne peut engager de nouvelles équipes que dans la division régionale la plus basse, existante. Est nouvelle une équipe non inscrite la saison précédente. Si le nombre d'équipes inscrites dépasse le nombre de places disponibles, la commission **sportive** décidera en fonction du nombre de licenciés dans chaque club l'engagement d'une ou plusieurs équipes supplémentaires.

B - Il n'y a aucune limitation du nombre d'équipes d'un même club dans une même division.

C- Chaque équipe ne peut utiliser plus de HUIT (8) joueurs sur l'ensemble de la saison. Ces joueurs doivent être licenciés dans le club à la date de la compétition. Peuvent être inclus dans les 8 joueurs, les licenciés d'une "Ecole de Bowling" de la région administrative rattachés à ce club pour la saison (en respectant la règle de rattachement en vigueur).

D – Dans chaque équipe, deux (2) joueurs de nationalité étrangère sont autorisés sur les pistes.

E - Les remplacements sont libres. Tout joueur ayant évolué dans une équipe ne peut concourir ensuite dans une autre équipe d'une division égale ou inférieure.

Sur une même journée un joueur ayant évolué dans une équipe le samedi ne pourra jouer le dimanche dans une autre équipe de division supérieure du même club.

Tout joueur ayant évolué dans une équipe pour une journée peut concourir, lors d'une journée suivante, dans une autre équipe du club de la division supérieure

NB : même si elles se déroulent à des dates différentes, la J1 régionale constitue une seule journée de championnat. Idem les J2 et J3.

ART. 3 – DEROULEMENT DE LA COMPETITION

A - Ce championnat se déroule en système "Round Robin" par points sur 3 journées :

- ✓ Par match gagné : 5 points
- ✓ Par match nul : 3 points
- ✓ Par match perdu : 1 point
- ✓ Par match forfait : 0 point (absence totale d'une équipe : aucun joueur présent)

B- Des points supplémentaires peuvent être gagnés grâce à des bonus :

- ✓ Par match gagné avec un écart égal ou supérieur à 120 quilles : 1 point
- ✓ Par match perdu avec un écart égal ou inférieur à 12 quilles : 1 point

C- Lors des classements définitifs de fin de saison, les équipes, totalisant le même nombre de points, sont départagées :

- ✓ Par le total des points acquis sur les 3 confrontations directes de la saison.
- ✓ Par le total des quilles abattues sur les 3 confrontations directes de la saison.
- ✓ Par le total des quilles abattues sur la saison.

ART. 4 – ACCESSIONS ET RELEGATIONS

A - Toute équipe, ayant déclaré forfait pour une journée entière, est reléguée d'une division supplémentaire à celle résultant de son classement à l'issue du championnat. Une équipe de R3 ayant déclaré forfait pour une journée entière ne sera pas autorisée à se réinscrire la saison suivante, sauf place vacante.

B – Selon le tableau des montées ci-après, **2 équipes de R1 monteront en N3 en 2024**

TABLEAU DES MONTEES CDC Régional VERS CDC National 3

HOMMES			CALCUL des Quotas pour la montée du CDC régional vers le CDC National 2023-2024							
REGIONS	Nbre Joueurs du CDC Reg.	Nbre équipes de 5	Rapport	entier	reste	ajustement	Nbre licenciés Hommes 2023	ajustement	23/24	
AUVERGNE-RHONE ALPES	172	34	1.970	1	0.970	1			2	ARA
BOURGOGNE-FRANCHE COMTE	172	34	1.970	1	0.970	1			2	BFC
BRETAGNE	165	33	1.890	1	0.890	1			2	BRE
CENTRE VAL DE LOIRE	124	25	1.421	1	0.421				1	CVL
GRAND EST	156	31	1.787	1	0.787	1			2	GRE
HAUTS DE France	165	33	1.890	1	0.890	1			2	HDF
ILE DE France	215	43	2.463	2	0.463				2	IDF
NORMANDIE	186	37	2.131	2	0.131				2	NOR
NOUVELLE AQUITAINE	256	51	2.933	2	0.933	1			3	NAQ
OCCITANIE	152	30	1.741	1	0.741	1			2	OCC
PAYS DE LA LOIRE	196	39	2.245	2	0.245				2	PDL
PACA	136	27	1.558	1	0.558	1			2	PAC
TOTAUX	2095	419	24	16	8	8		0	24	

R1 (Poule de 10 équipes)

1 ^{er} cas, aucune équipe de N3 ne descend en R1	Les équipes classées 1 et 2 montent en N3. Aucune équipe ne descend en R2
2 ^{ème} cas, 1 des équipes de N3 descend en R1	Les équipes classées 1 et 2 montent en N3 L'équipe classée 10^{ème} descend en R2
3 ^{ème} cas, 2 des équipes de N3 descendent en R1	Les équipes classées 1 et 2 montent en N3. Les équipes classées 9^{ème} et 10^{ème} descendent en R2.
4 ^{ème} cas, 3 des équipes de N3 descendent en R1	Les équipes classées 1 et 2 montent en N3. les équipes classées 8^{èm}, 9^{ème} et 10^{ème} descendent en R2.
5 ^{ème} cas, les 4 équipes de N3 descendent en R1	Les équipes classées 1 et 2 montent en N3. Les équipes classées 7^{èm}, 8^{èm}, 9^{ème} et 10^{ème} descendent en R2.

R2A et R2B (2 Poules de 6 équipes)

1 ^{er} cas, aucune équipe de N3 ne descend en R1	Dans chaque poule, les équipes classées 1 ^{ère} montent en R1. La moins bonne dernière équipe des 2 poules descend en R3
2 ^{ème} cas, 1 des équipes de N3 descend en R1	Dans chaque poule, les équipes classées 1 ^{ère} montent en R1. La dernière équipe de chacune des 2 poules descend en R3
3 ^{ème} cas, 2 des équipes de N3 descendent en R1	Dans chaque poule, les équipes classées 1 ^{ère} montent en R1. La dernière équipe de chacune des 2 poules descend en R3, et la moins bonne équipe pénultième des 2 poules descend en R3.
4 ^{ème} cas, 3 des équipes de N3 descendent en R1	Dans chaque poule, les équipes classées 1 ^{ère} montent en R1. Les 2 dernières équipes de chacune des 2 poules descendent en R3
5 ^{ème} cas, les 4 équipes de N3 descendent en R1	Dans chaque poule, les équipes classées 1 ^{ère} montent en R1. Les 2 dernières équipes de chacune des 2 poules descendent en R3 et la moins bonne équipe antépénultième des 2 poules descend en R3.

R3A , R3B et R3C (3 poules de 5 équipes + « BLIND »)

1 ^{er} cas, aucune équipe de N3 ne descend en R1	Dans chaque poule, les équipes classées 1 ^{ère} montent en R2.
2 ^{ème} cas, 1 des équipes de N3 descend en R1	Dans chaque poule, les équipes classées 1 ^{ère} montent en R2.
3 ^{ème} cas, 2 des équipes de N3 descendent en R1	Dans chaque poule, les équipes classées 1 ^{ère} montent en R2
4 ^{ème} cas, 3 des équipes de N3 descendent en R1	Dans chaque poule, les équipes classées 1 ^{ère} montent en R2.
5 ^{ème} cas, les 4 équipes de N3 descendent en R1	Dans chaque poule, les équipes classées 1 ^{ère} montent en R2.

la composition des poules sera définie à l'issue des inscriptions, Les accessions et relégations R2-R3 pourront en être modifiées.

- C - Dans le cas où un club, qualifié en fin de saison pour la montée dans une division nationale, **ou régionale**, n'accepte pas la montée, c'est l'équipe suivante au classement de sa division qui est qualifiée pour la montée. **Cette règle est applicable, aux niveaux régional et national, jusqu'à la montée de la 3^{ème} équipe. Le club ayant refusé sa montée évolue la saison suivante dans la même division que celle de la fin de saison.**
- D- **A l'issue des remontées possibles (jusqu'à la 3^{ème} du classement) : tout club renonçant à l'inscription dans une division nationale, ou régionale, est remplacé par le club le mieux classé relégué de cette même division. Le club ayant renoncé à son inscription est relégué dans la plus basse division régionale.**
- E- Les poules comportant un « mort », un « blind » (score forfaitaire) de 560 quilles sera attribué à cette équipe « mort » soit 140 par « joueur ».
Pour gagner le match, l'équipe adverse devra établir un score minimum de 561 quilles.

ART.5- LIEUX

La commission sportive de la ligue, lors de l'élaboration de son calendrier, a déterminé les lieux des poules régionales en fonction de la saison précédente. Ces lieux pourront être modifiés selon l'évolution des poules à la clôture des inscriptions.

ART. 6 -INSCRIPTIONS

- A Les inscriptions devront parvenir à la Ligue par l'intermédiaire des présidents de club **et uniquement à l'aide du bulletin d'inscription en ligne**, dont le lien leur aura été envoyé.
- B L'engagement est de 66,00€ par équipe
- C **Un chèque de caution de 160€ par club**, devra être joint à ceux des inscriptions. Il ne sera encaissé que sur forfait de l'équipe et après examen, par la commission des réclamations de la ligue, des raisons de celui-ci.
- D Le montant des parties des 3 journées est à la charge des clubs. Le règlement du montant de chaque journée est sollicité lors de l'inscription, et encaissé le lendemain de chaque journée.

A l'issue de la constitution des poules, émission et envoi aux clubs des factures par le trésorier de la ligue. (66,00 € d'engagement par équipe + 3,60 € par partie).

- ✓ Pour les équipes R1 (poules de 10)
 - 195,60 €** (parties de la 1^{ère} journée et engagement)
 - 129,60 €** (parties de la 2^{ème} journée)
 - 129,60 €** (parties de la 3^{ème} journée)

- ✓ Pour les équipes R2 et R3 (poules de 5 ou 6)
 - 138 €** (parties de la 1^{ère} journée et engagement)
 - 72 €** (parties de la 2^{ème} journée)
 - 72 €** (parties de la 3^{ème} journée)

E Date limite de l'inscription 20 octobre 2023 à 20h00

- ✓ A cette date, formation des poules, envoi des factures aux clubs et mise en ligne des fichiers pour la composition de vos équipes .
- ✓ **La réception des chèques le 30 octobre au plus tard confirmera vos inscriptions.**
- ✓ Le **6 novembre 2023 à 20h00**, Clôture Générale, préparation de la compétition, Lexer, feuilles de match, arbitrage...

F La responsable de la compétition est Cathy RAJAUD : lr21.rajaud@outlook.fr

La colonne « validation » du tableau d'inscription sur le site sur le post de la compétition, vous confirmera la réception de vos chèques

ART. 7- RESULTATS SPORTIFS

Les feuilles de matches signées, sans rature ni surcharge doivent être impérativement remises à l'arbitre à l'issue de la compétition, un double restant au club pour contrôle si contestation. Ce dernier devra vérifier dans les 48h si l'affichage sur le site <http://bowlingregionsud.fr/> de sa feuille de match est correct, et alerter l'arbitre dans le cas contraire pour remonter la correction au plus vite au CNB.

L'arbitre aura en charge l'envoi du fichier LEXER à lexer@bowlingpaca.fr

ART. 8 - RECLAMATION

- A** Toute réclamation doit être formulée et envoyée par le président du club au CNB dans un délai de cinq jours, accompagnée d'un chèque de 38€
- B** Tout litige ou réclamation est traité par la Commission des réclamations composée de trois membres du CNB.
- C** La structure d'appel est le CNB, statuant hors présence des membres de la Commission.

ART. 9- COMPOSITION DES DIVISIONS REGIONALES

R1H
BC AIX EN PROVENCE -1
BC AMF NICE
BC LES DAHUS-2
NEW TEAM MARTIGUES-2
NEW TEAM MARTIGUES-3
NICE ACROPOLIS SBC
NICE CÔTE D'AZUR-2
RCT BOWLING-3
UST ST TROPEZ-3
UST ST TROPEZ-4

R2AH
BANDOL-2
BC AIX EN PROVENCE-2
BC PHOCEEN-2
BS LE PONTET-2
DRAGUIGNAN-2
UST ST TROPEZ -5

R2BH
AIRBUS HELICOPTERS
BC AIX EN PROVENCE-3
BP TOULON-2
LES CIGALES DE PERTUIS-3
PERTHUIS ST BARTH-2
S&S AVIGNON

R3AH
LES CIGALES DE PERTUIS-4
LES DAHUS-3
NICE CÔTE AZUR -3
MONACO
RCT BOWLING-4

R3BH
BANDOL - 3
LES CIGALES DE PERTUIS-5
NEW TEAM MARTIGUES-4
PERTUI ST BARTH-3
RCT BOWLING-5

R3CH
BANDOL-4
LES CIGALES DE PERTUIS-6
LES CIGALES DE PERTUIS-7
LE PONTET-3
NEW TEAM MARTIGUES-5

ART. 10 –

Tous les règlements fédéraux en vigueur seront appliqués

La Ligue se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.

La tenue des équipes pour le haut du corps doit être uniforme. Il est recommandé qu'il en soit de même pour le bas.

Tous les participants doivent respecter les règles sanitaires en vigueur. Les règles édictées par le ministère chargé des sports et les consignes peuvent évoluer dans le temps

Le 20 octobre 2023,

Cathy RAJAUD
 Vice-présidente REGION SUD
 Déléguée Championnat des Clubs REGION SUD 2023-2024

Catherine Rajaud